

Commission du Budget, de la Fonction publique, de
l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

24 AVRIL 2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 24 AVRIL 2023 (APRÈS-MIDI)

—

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de M. François Desquesnes, intitulée «Repas chauds dans les écoles maternelles et primaires»	3
1.2	Question de M. François Desquesnes, intitulée «Travaux de la section belge de l'école internationale du SHAPE (suivi)»	6
1.3	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Développement des partenariats entre les écoles de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et les entreprises»	8
1.4	Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Baisse de la fréquentation des internats»	9
2	Interpellation de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «“Coup de Jarnac” du gouvernement fédéral à l'égard des finances communautaires, régionales et communales» (article 78 du règlement)	11
3	Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)	15
3.1	Question de M. André Antoine, intitulée «Réaction du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à l'agression fiscale du gouvernement fédéral sur le patrimoine des ASBL»	15
3.2	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Archives publiques»	18
4	Ordre des travaux	20

Présidence de M. Mourad Sahli, président.

– L’heure des questions et interpellations commence à 14h35.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. François Desquesnes, intitulée «Repas chauds dans les écoles maternelles et primaires»

M. François Desquesnes (Les Engagés). – Chaque enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles devrait avoir accès à une alimentation saine, équilibrée et durable, ainsi qu’à un repas chaud par jour. Pourtant, tant en Wallonie qu’à Bruxelles, un enfant sur cinq vit en situation de précarité ou de risque de pauvreté et il subit les privations matérielles qui en découlent.

La précédente ministre chargée de l’Égalité des chances, Mme Simonis, en collaboration avec l’ancienne ministre de l’Éducation, Mme Schyns, avait développé un projet pilote sous la forme d’appels à projets pour des repas chauds et gratuits dans les implantations de l’enseignement maternel organisant un encadrement différencié et, donc, classées parmi celles dont l’environnement socio-économique est le moins favorisé. Monsieur le Ministre, vous avez reconduit ces projets d’année en année et vous les avez étendus à l’enseignement primaire, toujours de façon expérimentale.

Lors de sa séance du 6 avril dernier, le gouvernement a approuvé l’appel à projets 2023-2024 visant à proposer des repas gratuits, de qualité nutritionnelle et intégrant des critères de durabilité dans les écoles de l’enseignement fondamental, tel que le prévoit le décret du 6 juillet 2017 modifiant le décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d’assurer à chaque élève des chances égales d’émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité et le décret du 19 février 2009 organisant le renforcement différencié du cadre du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux.

Cependant, vous souhaitez passer à l’étape suivante en inscrivant ce dispositif dans un cadre décrétoal. Ce point figurait à l’ordre du jour de la séance du gouvernement du 23 mars dernier. Toutefois, d’après ce que j’ai vu, le gouvernement n’a pas encore adapté l’avant-projet de décret relatif au subventionnement de repas gratuits, sains et durables au sein des établissements scolaires d’enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Pouvez-vous faire un état des lieux des appels à projets précédents? Combien d'écoles et d'élèves ont-ils bénéficié de repas chauds gratuits? Quels montants ont-ils effectivement été dépensés? Le gouvernement a-t-il approuvé l'appel à projets de 2023-2024, figurant à l'ordre du jour de la séance du 6 avril? Quelles seront les nouvelles règles de l'appel à projets?

La crise énergétique se répercute sur les prix des produits alimentaires et il est normal que les producteurs soient dûment rémunérés pour leur travail. Les moyens consacrés aux projets seront-ils dès lors adaptés? Comment le marché a-t-il évolué à cet égard?

Qu'advient-il de l'avant-projet de décret? Avez-vous convaincu vos collègues du gouvernement du bien-fondé de l'avant-projet de décret? Selon quelle logique?

Vous êtes aussi le gardien des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'après vous, quel budget est-il nécessaire pour concrétiser cet avant-projet de décret? Avez-vous reçu un avis de l'Inspection des finances (IF)? Quel est-il? Enfin, quel calendrier prévoyez-vous?

Je vous pose ces questions dans un contexte où certaines écoles organisant un encadrement différencié bénéficient du soutien de la Fédération pour les repas chauds de midi. Or, les élèves en difficulté ne sont pas seulement inscrits dans ces écoles. La question de l'égalité de traitement entre les enfants, singulièrement les plus fragiles, se pose donc et une réponse structurelle s'invite si le but est de respecter le principe constitutionnel de non-discrimination.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, concernant les appels à projets précédents, je détaillerai celui qui s'est étalé de janvier à juin 2022; avant cela, nous avons dû prolonger l'appel à projets lancé avant la crise sanitaire. Lors de l'appel de 2022, 228 implantations ont été retenues pour un budget de l'ordre de 3,8 millions d'euros; plus de 10 000 enfants étaient concernés. Finalement, 653 856 repas ont été servis pour un montant total de 2,4 millions d'euros.

La période s'est donc soldée par une sous-consommation des budgets. Plusieurs raisons l'expliquent.

Premièrement, certains projets n'ont pas pu démarrer dans plusieurs implantations, car l'infrastructure ne répondait pas aux normes de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA).

Deuxièmement, certains projets ont débuté tardivement, car les cuisines et les réfectoires ont été aménagés dans le courant du projet, et plusieurs écoles ont dû stopper le projet en cours de route à cause d'un problème de ressources humaines.

Troisièmement, certains projets n'ont pas rencontré un grand succès auprès des élèves, car les repas proposés ne répondaient pas à leurs goûts. Voilà quelques explications. Il y en a d'autres, plus ou moins préoccupantes.

Pour l'année scolaire 2022-2023, 308 écoles ont été retenues pour un montant total de près de 12 millions d'euros. Vu que l'année scolaire est en cours, je ne suis pas en mesure de vous communiquer le nombre de repas servis. Je ne peux pas non plus vous dire si les budgets ont été entièrement consommés. Néanmoins, sur la base des chiffres des appels à projets précédents, près de 17 000 élèves pourraient recevoir un repas gratuit par jour à l'école lors de cette année scolaire.

J'en viens à l'appel à projets pour l'année 2023-2024. Un accord est intervenu au sein du gouvernement jeudi dernier et la circulaire a été envoyée aux pouvoirs organisateurs dès le lendemain. Les écoles auront jusqu'au 2 juin pour répondre à cet appel à projets. À ce jour, je ne peux pas vous dire si l'augmentation des prix des produits frais a eu un impact sur les propositions des écoles. Cependant, le coût des repas va peut-être augmenter. C'est pourquoi nous avons augmenté la subvention de 3,5 euros à 3,7 euros par repas.

Par ailleurs, je vous annonce, avec joie, que l'avant-projet de décret a été approuvé en première lecture par le gouvernement jeudi dernier. Ce ne fut pas toujours simple, mais nous y sommes parvenus et c'est ce qui compte. L'IF a rendu un avis positif. Étant donné que des concertations doivent encore avoir lieu, notamment avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, je ne peux pas encore vous détailler les conditions d'octroi. Sachez toutefois que la subvention qui sera octroyée portera sur cinq années scolaires. Les établissements devront notamment compléter le dispositif des repas par des activités éducatives pour les élèves et les parents. En outre, pour bénéficier de la subvention, les établissements devront s'engager à respecter toute une série d'orientations afin d'organiser des repas complets, sains et durables. Le budget annuel consacré à la mise en œuvre du décret sera de 21,4 millions d'euros. Il est prévu que le décret entre en vigueur lors de la rentrée scolaire 2025-2026.

M. François Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse précise et pour la bonne nouvelle concernant l'accord trouvé au gouvernement. Évidemment, je comprends que vous ne connaissez pas encore le détail des règles qui seront appliquées.

Concernant le budget réservé pour l'année 2023-2024, je vous adresserai une question écrite afin d'obtenir plus de détails. Le budget de 21,4 millions d'euros prévu pour l'année 2025-2026 est six fois supérieur à celui prévu lors de l'appel de 2022. Dès lors, je m'attends à ce que six fois plus d'enfants bénéficient du dispositif, soit environ 60 000.

Vous avez cité quelques freins à la mise en œuvre concrète des projets. Je suppose que vos services travaillent aujourd'hui pour faciliter la vie des écoles, particulièrement en ce qui concerne les aménagements relatifs aux normes de l'AFSCA dans les cuisines et les cantines scolaires. J'irai interroger les ministres de la Région wallonne pour savoir comment s'effectuera la coordination. Avec des moyens aussi élevés, les entreprises agricoles et alimentaires de Wallonie et de Bruxelles pourraient y trouver des leviers bien utiles.

1.2 Question de M. François Desquesnes, intitulée «Travaux de la section belge de l'école internationale du Supreme Headquarters Allied Powers Europe (SHAPE)»

M. François Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous ai déjà interrogé à plusieurs reprises au sujet du devenir de la section belge de l'école internationale du *Supreme Headquarters Allied Powers Europe* (SHAPE). Pour rappel, le SHAPE n'est autre que le commandement militaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Il est situé à Casteau, à cheval sur les communes de Mons et de Soignies.

Le 30 septembre dernier, en réponse à ma dernière question relative au projet de reconstruction de l'école du SHAPE, vous m'avez indiqué qu'un projet d'avenant à l'accord de coopération du 12 octobre 2016 entre l'État fédéral et la Fédération Wallonie-Bruxelles était en cours de négociation. Le projet a vu le jour en 2016, mais il a pris un peu de retard en raison de nombreuses discussions et négociations. Il fallait donc le renégocier, notamment en raison de la forte augmentation des prix dans le domaine de la construction.

Vous aviez annoncé avoir dégagé une enveloppe supplémentaire de 5 millions d'euros pour ce projet. Il restait à faire valider ce projet adapté et à s'assurer que l'estimation budgétaire restait correcte. Il était également prévu que l'administration américaine, par l'intermédiaire du *U.S. Army Corps of Engineers* (USACE), fournisse diverses informations au SHAPE avant que le projet ne vous revienne et que vous puissiez vous assurer que tout soit en ordre.

Le projet adapté agréé-t-il désormais toutes les parties? Quel est le coût total estimé des travaux? Leur financement est-il assuré? Les 5 millions d'euros qu'a dégagés votre gouvernement seront-ils suffisants? Il ne faudrait pas que le montage de l'opération, les ajustements techniques et l'inflation débouchent une nouvelle fois sur un budget non bouclé et sur un risque de report des investissements, d'autant que les bâtiments se trouvent actuellement dans des conditions précaires.

J'ai vu que l'examen du texte était inscrit à l'ordre du jour de la séance du gouvernement du 2 mars dernier. Le gouvernement a-t-il approuvé le texte?

L'accord initial prévoyait que la nouvelle école du SHAPE serait opérationnelle en juin 2020. Cette échéance a déjà été largement dépassée. Le nouveau projet

d'accord de coopération prévoit-il une nouvelle échéance? Vous m'aviez indiqué précédemment un calendrier selon lequel le permis d'urbanisme devait être obtenu en avril 2023. Est-ce toujours valable? Si ce n'est pas le cas, quelles sont les nouvelles échéances prévues pour ce projet?

Ce projet est non seulement important pour les jeunes qui fréquentent l'école du SHAPE et pour l'équipe éducative qui y travaille, mais également pour la crédibilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, la Fédération a pris des engagements vis-à-vis du gouvernement belge et des autorités de l'OTAN. J'espère que vous serez en mesure de m'éclairer et de me rassurer.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Les études visant à adapter le projet sont en cours de finalisation. Le projet modifié devrait être présenté dans le courant du mois de mai 2023. Pour rappel, ces adaptations portaient uniquement sur les réglementations ayant évolué entre-temps – performance énergétique des bâtiments (PEB), sécurité incendie, etc. – et s'accompagnent d'autres modifications mineures, notamment l'optimisation du nombre de sanitaires. Le projet adapté ne sera pas fondamentalement modifié. Par conséquent, il devrait correspondre aux attentes de toutes les parties.

L'estimation du coût total a été réalisée en priorité à l'automne dernier, préalablement à la commande des études susmentionnées, afin de s'assurer de sa compatibilité avec l'enveloppe budgétaire prévue à la suite de la décision du gouvernement de février 2022. À ce stade, le projet actualisé devrait se maintenir dans la ligne budgétaire, se basant sur le supplément de 5 millions d'euros, c'est-à-dire une enveloppe d'environ 14,5 millions d'euros.

Parallèlement, nous nous sommes accordés avec le gouvernement fédéral sur un texte d'avenant portant sur une actualisation des montants globaux apportés par les deux parties, à savoir 16 millions d'euros par les autorités fédérales et 9 millions d'euros par la Fédération Wallonie-Bruxelles, et sur la date de la fin de travaux. Je rappelle que ces montants incluaient également la part belge aux frais communs des bâtiments de l'école internationale du SHAPE et les coûts liés à la location puis à l'achat de pavillons temporaires accueillant la section belge depuis 2012, dans l'attente de la nouvelle construction.

Le projet d'accord modificatif et l'avant-projet de décret d'assentiment ont été proposés au gouvernement le 2 mars dernier. Le document est en passe d'être signé. Dès qu'il sera signé par les deux parties, nous présenterons le dossier au Conseil d'État. Le projet de décret sera ensuite présenté en seconde lecture au gouvernement. En fonction de l'avis du Conseil d'État, nous adapterons, si nécessaire, le texte de l'accord modificatif. Suivra l'étape de l'assentiment parlementaire. L'échéance des travaux est prévue dans l'avenant pour la fin de

l'année 2025. Cette échéance est toujours celle visée dans le calendrier, même si un très léger dépassement ne peut pas être exclu à ce stade.

M. François Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, des pavillons provisoires sont loués depuis 2012. Je ne peux que vous encourager à suivre ce dossier de près. Il est évidemment complexe, mais il est nécessaire et indispensable pour les élèves, les enseignants et l'équipe éducative de la section belge de l'école internationale du SHAPE. Je note que, selon vous, les moyens budgétaires sont suffisants. Vous dites, au conditionnel, que le projet devrait satisfaire les attentes et les réglementations.

Quant au permis d'urbanisme, j'entends que vous avez pris du retard, puisque l'échéance d'avril 2023 ne sera pas honorée; vous en êtes seulement à la finalisation technique. Ensuite, je note que l'échéance de l'accord de coopération est fixée à la fin de l'année 2025. Ce délai est très court, je vous encourage donc à ne pas perdre de temps dans la phase administrative: les instructions devraient être communiquées avant l'adoption définitive de l'accord de coopération par notre Parlement; ainsi, il sera possible de mener les procédures administratives et la procédure de décret d'assentiment de l'accord de coopération en parallèle.

1.3 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Développement des partenariats entre les écoles de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et les entreprises»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Au mois de mai dernier, j'ai appris par voie de presse qu'un concessionnaire d'une célèbre firme allemande avait livré une voiture neuve à la section de mécanique automobile de l'Athénée royal de la Rive Gauche, situé à Laeken. Mis à la disposition de l'athénée à la suite d'un appel à candidatures et pour une durée minimale de dix ans, ce véhicule a pour but d'encourager l'apprentissage des dernières technologies par les professionnels de demain. Pour le groupe MR, ce type de synergies est intéressant et positif, car il profite aux deux parties concernées: les jeunes à l'école, d'une part, et le monde du travail, d'autre part.

Monsieur le Ministre, quel est le bilan de ce projet? À l'époque, j'ai également appris qu'un nouveau centre d'entraînement pour véhicules hybrides et électriques, financé par la Région bruxelloise, serait opérationnel à la rentrée de septembre 2022. Cet espace devrait être accessible aux Athénées royaux de la Rive Gauche, Toots Thielemans et Leonardo Da Vinci. Qu'en est-il? Les résultats de cette collaboration sont-ils positifs? De manière plus générale, quelle stratégie est-elle actuellement déployée au sein de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) pour promouvoir des partenariats fructueux avec les entreprises?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Madame la Députée, votre question porte sur deux

partenariats distincts. Effectivement, une célèbre firme allemande a mis du matériel prototype à disposition de l'atelier de formation en mécanique automobile de l'Athénée royal de la Rive Gauche. Depuis deux ans, 55 élèves ont accès à ce matériel didactique qui leur permet d'être formés à des techniques spécifiques de pointe. Ce partenariat gagnant-gagnant permet donc de former des techniciens qui répondront aux besoins de compétences des fabricants automobiles. Les élèves bénéficient d'un espace didactique stimulant et le développement de ces compétences est un atout pour eux. Il favorisera leur intégration sur le marché du travail dans des fonctions pour lesquelles il est parfois difficile de trouver du personnel qualifiant.

Le second partenariat relève d'une initiative de la Région bruxelloise. En 2018, celle-ci avait fait appel aux écoles candidates pour la création d'un atelier spécialisé dans les nouvelles technologies hybrides et électriques. Un consortium de trois écoles relevant de l'enseignement organisé a déposé un projet. Il s'agit des Athénées royaux Rive Gauche, Toots Thielemans et Leonardo Da Vinci. Les modalités organisationnelles ont malheureusement freiné le déploiement de ce projet. Une procédure de concertation fructueuse entre la Région et WBE a permis de reporter l'entame du projet. De plus, elle a permis de dégager des solutions techniques, ce qui est positif.

Le projet vise à équiper un nouveau centre d'entraînement pour véhicules hybrides et électriques. Ce matériel didactique spécifique de formation aux techniques professionnelles de pointe devra être fabriqué sur mesure par les soumissionnaires. En amont, certains travaux d'infrastructure et de sécurité sont à effectuer. Là encore, des marchés publics sont en cours. Si le projet a pris un peu de retard, les feux devraient passer au vert aux alentours de 2024-2025.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Dès lors qu'il s'agit d'un partenariat avec la Région bruxelloise, la situation peut être plus compliquée. À vous entendre, les feux passeront au vert en 2024-2025, ce qui est toujours intéressant quand il s'agit de véhicules!

(M. André Antoine prend la présidence)

1.4 Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Baisse de la fréquentation des internats»

M. Mourad Sahli (PS). – La situation n'est malheureusement pas nouvelle: les internats ont constaté une baisse de leur fréquentation d'environ 25 % sur les quinze dernières années, tous réseaux confondus. Les internats font souvent l'objet de clichés, ce qui leur a toujours historiquement fait du tort. Qui n'a pas entendu le classique «si tu n'es pas sage, tu files à l'internat»? Or la réalité est toute autre. Bien loin de ces a priori, les internats sont devenus de véritables lieux de vie pour les élèves: ils leur permettent de s'ouvrir sur le monde et déve-

loppent des outils pédagogiques importants qui permettent de suivre le jeune, de l'accompagner dans son développement et de favoriser son épanouissement.

Dans le Hainaut, cette baisse de fréquentation est également constatée, mais le recours à la mixité, notamment à l'Athénée royal de Binche, a permis de stabiliser cette population originellement sur le déclin.

Monsieur le Ministre, comment analysez-vous cette baisse de fréquentation des internats en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelle est l'évolution de la fréquentation des internats gérés par Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)? Quelles solutions proposez-vous, en concertation avec le secteur et WBE, pour tenter de stabiliser la population dans nos internats? Comment comptez-vous lutter contre ces clichés négatifs qui ont la vie dure?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Les internats sont des lieux de vie essentiels pour des milliers de jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Monsieur le Député, je vous propose de questionner la ministre de l'Éducation sur la baisse de la population des internats organisés par les réseaux de l'enseignement subventionné.

Pour les internats de WBE, les inscriptions sont en légère hausse après quelques années de baisse. Contrairement à l'information qu'a diffusée un média en début de semaine passée et qui a été rectifiée depuis, la situation pour les internats de WBE n'est pas problématique. En effet, une baisse annuelle de leur population de l'ordre de 2 % a été constatée de 2008 à 2010, l'année 2020 a connu une baisse importante à cause de la crise sanitaire, puisque les élèves accueillis sont passés de 6 100 à 6 000. Cependant, l'année 2021 a connu une remontée significative de l'ordre de 7 %, confirmée en 2022. Cela a permis de retrouver et même de dépasser les chiffres d'avant la crise de la Covid-19, étant donné que les internats accueillent maintenant 6 661 élèves internes.

En ce qui concerne les actions que je pourrais prendre, je me permets de vous rappeler que je ne suis que ministre de tutelle. L'initiative des actions revient intégralement à WBE et à son conseil d'administration. J'attire cependant votre attention sur le fait que le projet d'investissement exceptionnel, qui sera prochainement soumis à votre vote, prévoit des budgets spécifiques pour les internats et c'est aux pouvoirs organisateurs de saisir cette belle balle au bond. Par ailleurs, WBE motive, encourage et soutient de manière régulière des initiatives promouvant les internats et les homes d'accueil. À titre d'exemple, pas plus tard que ce 19 avril, près de 2 000 élèves internes venant de Bruxelles et de Wallonie, encadrés par leurs éducateurs et directeurs d'internat, se sont retrouvés au Lac de Bambois à Fosses-la-Ville, en province de Namur, à l'occasion de la neuvième fête annuelle des internats organisée par l'Association des administrateurs de l'enseignement officiel (AAEO). Cette fête a été un réel succès et elle

a été l'occasion d'un moment de partage et d'échange autour de jeux et d'activités à la fois ludiques, culturelles et pédagogiques.

M. Mourad Sahli (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse encourageants sur les internats de WBE. Comme vous l'avez rappelé, ils ne semblent pas suivre la tendance de déclin démographique observé dans les autres réseaux et c'est une bonne chose. Je tiens à souligner le travail mené par ces internats qui sont des lieux de vie où les internes peuvent se développer, participer à de nombreuses activités, mais aussi grandir avec leurs pairs. Au-delà des apprentissages, les internats renforcent le vivre-ensemble et la cohabitation harmonieuse des jeunes. Je vous encourage à persévérer en ce sens et à soutenir toutes les initiatives qui permettent d'augmenter la population des internats.

(M. Mourad Sahli, président, reprend la présidence)

2 Interpellation de M. André Antoine à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «“Coup de Jarnac” du gouvernement fédéral à l'égard des finances communautaires, régionales et communales» (article 78 du règlement)

M. André Antoine (Les Engagés). – Certes, à ce stade, il ne s'agit que d'un projet du ministre fédéral des Finances, Vincent Van Peteghem, mais ses conséquences menacent directement et incontestablement les finances régionales et communales et, dans une moindre mesure, à l'avenir, communautaires, et ce, à un moment où les institutions francophones et wallonnes traversent une crise financière historique et connaissent une dette abyssale.

La situation est à ce point préoccupante que certains experts avancent désormais l'hypothèse d'une faillite de nos institutions. Sans être aussi catastrophiques, force est d'admettre que la répétition des déficits structurels enregistrés ces dernières années n'est ni tenable ni même supportable durant la prochaine législature. J'en veux pour preuve le dernier rapport de l'Institut des comptes nationaux (ICN) qui compare l'évolution de la dette fédérale à celle des entités fédérées. De 2018 à 2022, la dette fédérale n'a progressé «que» de 22 % alors que celle des entités fédérées a progressé de 60 % ! L'évolution de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles, quant à elle, s'élève à 53 %, ce qui est énorme en une législature à peine. Cette situation est très préoccupante.

De son côté, l'État fédéral, sans mener la moindre concertation et sans être attentif à notre réalité budgétaire, s'aventure dans une réforme fiscale présentée comme vertueuse, car elle entend réformer l'impôt des personnes physiques (IPP) pour augmenter, en théorie, la part des revenus non soumis à l'IPP et

élargir ainsi la tranche d'imposition de 45 %, en finançant le tout grâce à une réforme de la TVA et à la suppression de certaines niches fiscales!

Si cette stratégie est tentante et surtout habile, elle est peu équilibrée! En effet, baisser les impôts partagés pour augmenter les recettes strictement fédérales, comme la TVA: ce n'est pas équilibré et nous pourrions en être victimes. Je rappelle que cette taxe touche de la même manière les personnes les plus fragilisées et les plus aisées.

Le ministre-président wallon, Elio Di Rupo, considère que, lorsque le fédéral touche à la quotité exemptée d'impôt qui bénéficie tant à celui qui gagne 100 euros qu'à celui qui gagne 20 euros, la réforme n'est plus équitable, mais elle relève d'une démarche purement idéologique. Il indique par ailleurs avec véhémence que la réforme pourrait coûter aux finances du Sud une perte de 300 millions d'euros. Même si, par la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, les Régions sont largement plus touchées par le retour sur l'IPP, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne sera pas épargnée, notamment pour une petite partie de ses recettes.

Monsieur le Ministre, quelle est l'incidence précise de la réforme du ministre Van Peteghem sur le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Au passage, il faut ajouter cette perte à celle, annoncée et attendue, d'un démantèlement progressif de la solidarité nationale d'une tranche de 10 % chaque année pendant dix ans. La situation est telle – ce n'est pas anodin – que vous auriez, d'après ce qu'a dit M. Adrien Dolimont de sa propre initiative, envoyé un courrier de mise en garde qu'il qualifie de sévère. Par conséquent, d'après les ministres francophones du Budget, si le gouvernement fédéral entend agir de manière unilatérale, il devrait en assumer toutes les conséquences par rapport aux autres entités fédérées. Et d'aucuns évoquent en marge de ce courrier une perte qui pourrait atteindre le milliard d'euros, ce qu'on pourrait considérer comme un «coup de Jarnac», c'est-à-dire un coup fatal.

Comment allez-vous responsabiliser le niveau de pouvoir fédéral de ses propres choix? Est-ce à dire que vous soutenez une réforme de la loi spéciale de financement? Est-ce à dire que vous allez faire de la résistance, ce qui me paraît peu indiqué dès lors que le niveau de pouvoir fédéral garde à la source un certain nombre de sommes que nous lui devons et qu'il a la maîtrise sur la collecte de l'impôt, ce qui est loin d'être notre cas. J'ajoute que personne, certainement pas vous comme bourgmestre, n'a oublié le *tax shift* de Charles Michel et les pertes de recettes fiscales avérées notamment pour les trésoreries locales.

S'ajoute une autre atteinte à la Fédération Wallonie-Bruxelles: la limitation du précompte mobilier des chercheurs. À ce sujet, j'ai entendu, il y a quelques semaines, des propos rassurants dans ce Parlement. Or, le projet a l'air de se vérifier, car il a mis hors de lui le ministre Borsus.

Toutes ces annonces s'ajoutent à d'autres projets tout aussi funestes; nous en reparlerons tout à l'heure: la fiscalité qui pèse sur le patrimoine des ASBL, l'augmentation de la TVA pour les libraires, etc.

Force est de constater aujourd'hui que les gouvernements ne se parlent pas. C'est le cas entre la Communauté française et la Région wallonne. Osons le dire: il y a encore deux murs de Berlin en Europe; il y a la Ligne verte à Nicosie et celle qui démarque la Fédération Wallonie-Bruxelles de la Région wallonne. Mais il y a alors encore plus grave: un désert complet entre l'État fédéral, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est d'autant plus incompréhensible que les mêmes partis politiques siègent dans les différents gouvernements. À croire que ce qui se décide à Bruxelles sous la marque fédérale ne suscite ni commentaires ni polémiques et qu'il faut attendre les conséquences de ces décisions sur les entités fédérées pour qu'il y ait une réaction forte.

Monsieur le Ministre, combien de temps ce jeu d'agression institutionnelle durera-t-il? Quand saisirez-vous le Comité de concertation (Codeco)? En effet, tout cela n'est qu'un hors-d'œuvre!

Dès 2024, il y aura un nouveau programme de stabilité de croissance et une nouvelle trajectoire budgétaire; la Banque nationale de Belgique (BNB) fixera même peut-être une limitation de l'endettement des entités fédérées. Ces éléments ne relèvent encore que de l'imagination, de la suggestion ou du projet, voire du projet de loi pour le ministre Van Peteghem. Cependant, Monsieur le Ministre, bien que votre affabilité et votre recherche du consensus vous honorent, vous devrez dire «ça suffit» à un moment donné. Quand le ferez-vous? Vu que la fin de votre mandat approche, ces considérations vous laissent-elles indifférent? Allez-vous laisser le soin aux prochains gouvernements, fédéral et communautaire, de régler les problèmes que les gouvernements actuels auraient créés ou tolérés? Je n'imagine pas que ce soit votre position; j'attends donc avec grande impatience l'expression de votre détermination.

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – En effet, avec mes collègues régionaux chargés du Budget, j'ai co-signé un courrier adressé au ministre fédéral des Finances pour lui faire part de vives inquiétudes concernant le projet de réforme fiscale en cours de traitement.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'impact sera notamment lié à la réforme du mécanisme de dispense de précompte professionnel pour les chercheurs, qui, d'après les premières informations, pénaliserait nos universités. Ce mécanisme faisait déjà l'objet de discussions avant le projet de réforme fédérale, car certaines de nos universités et de nos hautes écoles estiment que l'administration fiscale fédérale n'a pas appliqué de la même manière les dispositions existant en

Région flamande et en Région wallonne. Certains recours devant l'administration fiscale sont d'ailleurs en cours et je souhaite ici rester prudent quant aux informations communiquées.

Le 9 mars dernier, la presse a fait écho d'un manque à gagner de 230 millions d'euros par an. Désormais, la réforme fiscale qui est sur la table modifie le régime d'exonération de versement du précompte pour les chercheurs en le rendant moins généreux. Les universités et les hautes écoles perdraient dès lors l'espoir de bénéficier du rééquilibrage demandé sur la base de l'application du mécanisme pour les établissements flamands et verraient par ailleurs diminuer l'avantage dont elles bénéficient actuellement dans une mesure encore incertaine. L'impact est donc loin d'être marginal, comme vous l'avez évoqué dans votre question, Monsieur le Député.

Par ailleurs, les éléments de la réforme qui concernent les modifications relatives à la TVA et à l'IPP n'ont pas directement d'impact sur les recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles en application de la loi spéciale de financement. En effet, la dotation TVA et la dotation IPP sont toutes deux calculées sur la base d'un montant fixé en euros dans la loi spéciale relative au financement des Communautés et des Régions et indexé chaque année sur une partie de la croissance du produit intérieur brut (PIB) et de l'inflation. Elles sont ensuite réparties entre la Communauté flamande et la Communauté française sur la base de clés: la «clé élèves» pour la dotation TVA, la «clé IPP» pour la dotation IPP.

Aucun de ces paramètres n'est directement impacté par les modifications proposées par le ministre fédéral des Finances. Le principal point d'attention concerne à mon sens les dispenses de précompte professionnel pour les chercheurs, la taxe sur les ASBL, sur laquelle vous m'interrogez par ailleurs, ou encore l'augmentation du taux réduit de TVA sur les bâtiments scolaires.

Concernant votre demande de chiffres plus précis, une analyse est en cours. Je ne manquerai pas de revenir vers vous à ce sujet. À ce stade, ne disposant pas d'informations, si ce n'est que d'informations partielles, il m'est encore difficile d'établir un bilan chiffré des conséquences des différentes mesures de cette réforme fiscale.

Tous les ministres du Budget et des Finances des entités fédérées ont co-signé un courrier pour interpellier le ministre des Finances. Nous n'avons à ce jour pas encore reçu de réponse. Je vous assure que je resterai très attentif à ce dossier en concertation avec mes homologues des autres entités. J'envisage, le cas échéant, d'utiliser les différents leviers qui s'offrent aux entités fédérées dans l'intérêt des francophones et de nos secteurs.

M. André Antoine (Les Engagés). – Au-delà du fond, la méthode est inacceptable: elle est à la fois inélégante et discourtoise et elle va totalement à l'encontre de la loyauté fédérale que ce même gouvernement réclame des entités

fédérées. Il est inconcevable qu'un gouvernement avance des mesures unilatérales qui portent préjudice à d'autres entités! Je rappelle que nos lois spéciales font la part belle au principe de loyauté. Nous sommes le fruit d'une union monétaire et économique et la réforme envisagée va à l'encontre de ce principe.

Monsieur le Ministre, outre les oppositions constitutionnelles et institutionnelles, je suis mal à l'aise pour vous, pour Ecolo et pour le MR sur le plan politique. Les collègues ne rugissent pas au niveau fédéral, alors même qu'il s'agit d'un «coup de Jarnac» porté aux finances communautaires et régionales! Les Régions seront manifestement les premières touchées et ce sera ensuite le tour des communes. Celles-ci reviendront alors demander un soutien financier plus important à la Région et à notre Fédération. La Communauté française est également exposée. Sans que vous ayez chiffré le montant, j'ai cité une limitation de la réduction du précompte d'autant plus scandaleuse que nous allions peut-être toucher des compensations à un moment donné. On nous coupe l'herbe sous le pied en disant que c'est trop tard!

Par ailleurs, reconnaissons en toute transparence que la part de l'IPP diminue du côté francophone. Nous ne pouvons même pas dire que nous sommes plus riches et prétendre ainsi à davantage de recettes. C'est une situation d'agression. Il faut certes toujours prendre les choses avec beaucoup de recul, mais le fait que vous n'ayez pas eu de réponse à votre courrier est un très mauvais signal. Il arrive fréquemment qu'un parlementaire n'obtienne pas de réponse à telle ou telle demande, mais le fait qu'un ministre refuse d'apporter des explications à un autre est intolérable.

M. le président. – L'incident est clos.

3 Questions orales à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement (article 82 du règlement)

3.1 Question de M. André Antoine, intitulée «Réaction du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à l'agression fiscale du gouvernement fédéral sur le patrimoine des ASBL»

M. André Antoine (Les Engagés). – Pour permettre l'ajustement du budget fédéral, le gouvernement De Croo aurait décidé de réformer la taxe sur les ASBL, ce qui concerne directement la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie. Selon le ministre fédéral des Finances, Vincent Van Peteghem, cette taxe, qui date de 1921 – année lors de laquelle la loi sur les ASBL a été votée –, n'est plus adaptée. Selon Xavier Gérard, avocat au sein du réputé cabinet Gerard Law, cette taxe a été introduite il y a plus d'un siècle pour compenser le fait que les congrégations religieuses organisées en ASBL ne payaient plus de droits de succession sur l'héritage que leur léguaient leurs membres.

L'intention du gouvernement est de remplacer cette taxe annuelle de 0,17 % appliquée au patrimoine des ASBL par un barème progressif. Une exemption serait accordée sur la première tranche de 50 000 euros. Mais quelle ASBL a un patrimoine de moins de 50 000 euros? C'est risible! Ensuite, la taxation serait de 0,15 % de 50 000 euros à 250 000 euros, de 0,30 % jusqu'à 500 000 euros, puis de 0,45 % au-delà. Le gouvernement – preuve de l'intérêt de cette formule – table sur une recette supplémentaire de 82 millions d'euros, alors que la taxe n'en rapporte pour le moment que 38 millions d'euros.

Comme le souligne Thomas Daubit, gestionnaire chez *PwC Belgium*, le point de bascule se situera à 315 000 euros et constituera indiscutablement une nouvelle charge additionnelle pour les ASBL et les fondations privées belges qui détiennent un immeuble ou un peu de liquidités excédentaires placées. Par exemple, Médecins sans frontières (MSF) a calculé l'impact de la réforme annoncée sur son organisation, sur la base des données de 2022. Cette ASBL, dont le travail est nécessaire, devrait payer un peu plus de 190 000 euros de taxe dans le nouveau régime, soit deux fois et demie le montant qu'elle paye actuellement.

Le gouvernement De Croo annonce – c'est très amusant, mais ironique – une compensation pour les hôpitaux organisés en ASBL, alors qu'à l'heure actuelle, ils font partie des plus gros contributeurs à cette taxe. Il faudra voir si cette compensation s'appliquera aux hôpitaux universitaires qui ne relèvent pas des compétences du pouvoir fédéral, mais de celles de notre Communauté, et qui sont parfois constitués en ASBL. Il faudra aussi voir si cette compensation n'engendrera pas une nouvelle discrimination entre les ASBL et les fondations privées. Comme le précise Xavier Gérard, la Cour constitutionnelle a déjà souligné en 2020 que cette taxe était entachée de violations du principe d'égalité et de non-discrimination, en excluant de l'assiette les immeubles à l'étranger et en opérant une distinction selon l'agrément ou non des fonds de pension. Selon lui, il faudrait dès lors repenser fondamentalement le dispositif, plutôt que d'y mettre des rustines.

Je vais plus loin: le ministre Van Peteghem annonce – probablement pour vous charmer, Monsieur le Ministre – qu'il ne touchera pas aux écoles. En fait, l'exonération existait déjà pour les immeubles destinés à l'enseignement. Néanmoins, imaginons le traitement différencié pour les autres secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles: les écoles seront exonérées, alors que les crèches, les bibliothèques, les clubs sportifs dont le patrimoine est logé dans une association – ce qui est souvent le cas – devront payer. Les hôpitaux ne payeront pas, mais les maisons de repos et de soins, les institutions pour handicapés, les maisons de jeunes, voire les maisons qui viennent en aide aux victimes devront payer. Avouez que les discriminations sont assez incompréhensibles et portent atteinte au principe constitutionnel d'égalité et de non-discrimination. Je pourrais ajouter un dernier exemple: une crèche communale serait exemptée tandis qu'une crèche associative devrait payer; or, la Cour d'arbitrage a consi-

déré en 1992 que les associations remplissaient des services publics fonctionnels, alors que les pouvoirs publics remplissaient des services publics organisationnels, et qu'il ne pouvait y avoir de discriminations entre les uns et les autres.

Monsieur le Ministre, ce qui est révoltant, c'est qu'une association – une bibliothèque, une crèche, un club sportif, une institution culturelle – qui a besoin de son patrimoine pour remplir ses missions se verra taxée parce qu'elle a l'outrecuidance d'être propriétaire de ce patrimoine – patrimoine qu'elle a d'ailleurs peut-être payé avec des subventions de la Communauté française ou de la Région wallonne.

Il s'agit évidemment d'une atteinte directe à la liberté d'association et la Fédération Wallonie-Bruxelles a le droit, mais aussi le devoir de réagir contre ce funeste texte qui doit être combattu, surtout que notre institution se veut, d'après sa Déclaration de politique communautaire (DPC), si proche du tissu associatif.

En Région wallonne, Mme De Bue a affirmé que c'étaient les ministres des Finances qui devaient réagir. Allez-vous enfin, une fois pour toutes, saisir le Comité de concertation (Codeco)? Allez-vous organiser la résistance en provoquant une concertation avec le milieu associatif? Comptez-vous procéder rapidement à une consultation juridique pour démontrer toutes les limites constitutionnelles de cette réforme et envoyer ainsi un avertissement au ministre Van Peteghem?

Jamais je n'ai vu une telle agression à l'égard du monde associatif!

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – La proposition de réforme fiscale du ministre fédéral des Finances est en effet susceptible d'avoir des conséquences pour les Communautés et les Régions. La réforme de la taxe sur les ASBL n'en est qu'une parmi d'autres. Je citerai également les changements dans le régime de dispense du précompte professionnel pour les chercheurs, qui pourraient entraîner de lourdes pertes dans le financement de nos universités et hautes écoles, ou encore l'augmentation de 6 % à 9 % du taux réduit de TVA sur certains biens culturels comme les livres, les périodiques ou les bâtiments scolaires.

Concernant l'augmentation de la taxe sur le patrimoine des ASBL, les établissements scolaires en seraient heureusement exonérés. Dans le périmètre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont donc principalement les associations culturelles disposant d'une valeur patrimoniale élevée qui seraient touchées.

Les autres ministres du Budget des Communautés et des Régions et moi-même avons adressé un courrier au ministre fédéral des Finances pour lui faire part de nos vives inquiétudes concernant son projet de réforme. À ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse, mais je ne doute pas que le ministre des Finances aura à cœur de respecter le principe de loyauté fédérale prévu par notre Constitution et qu'il nous apportera rapidement des éléments de réponse.

Comme pour les autres aspects de la réforme fiscale qui pourraient avoir une incidence budgétaire sur la Fédération Wallonie-Bruxelles, une analyse juridique et financière est nécessaire. Elle est déjà en cours. Je resterai très attentif au dossier, en concertation avec mes homologues des autres entités. Nous envisagerons, le cas échéant, d'utiliser les différents leviers qui s'offrent aux entités fédérées, dans l'intérêt des francophones et de nos secteurs.

M. André Antoine (Les Engagés). – L'envoi d'un courrier est une bonne initiative; c'est le moins que vous puissiez faire, Monsieur le Ministre. La réalisation d'une étude juridique est aussi une excellente idée. Mais s'exprimer haut et fort, c'est encore mieux! Le ministre-président wallon, Elio Di Rupo, a été cinglant et son vice-président, Willy Borsus, s'est même montré menaçant. Vous me rétorquerez que ce n'est pas ainsi que nous secouerons les instances fédérales. J'en conviens. Cependant, vous devez vous faire entendre: vous êtes le gardien de notre tissu associatif. Vous êtes aussi une des personnes les plus exposées.

Songez-y: ce mercredi, nous débattons en séance plénière d'un beau projet de décret. Or, l'État fédéral a déjà amputé ce texte, à la suite d'un manque de solidarité. À cause des paramètres flamands, on nous a ôté une partie des recettes européennes – de l'ordre de 24 % – sans que les représentants francophones au sein de l'État fédéral émettent aucune objection. Le secrétaire d'État Thomas Dermine, comme d'autres, a fait preuve d'un silence éloquent. En raison du projet de réforme fiscale, nous serons encore pénalisés d'une perte de 3 % supplémentaires, avec l'augmentation de la TVA.

Un peu plus tôt, vous disiez votre espoir de voir peu de dossiers abandonnés. Si la réforme fiscale était adoptée, dites aux personnes concernées de se préparer à perdre pas moins d'un tiers de la somme! C'est malheureusement sans oublier – et vous n'y êtes pour rien – l'augmentation continue du prix des matériaux et des travaux des entreprises!

Je vous le dis avec infiniment de sympathie: je ne comprends pas que vous acceptiez de voir détricoter ce que vous avez patiemment construit pendant toute une législature. J'estime que vous êtes ici en état de légitime défense, tout comme l'est le monde associatif. Quant aux bâtiments scolaires, je vous rappelle qu'il a fallu des années pour réduire le taux de TVA à 6 %. Si vous ne rugissez pas aujourd'hui, je crains le pire pour l'avenir de ces associations.

3.2 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Archives publiques»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Au début de l'année 2021, le gouvernement s'était accordé sur un avant-projet de décret relatif à la gestion de l'information et aux archives de la Communauté française. Comme vous aviez eu l'occasion de l'expliquer au sein de cette commission, Monsieur le Ministre, ce texte devait encore être remanié pour tenir compte des remarques formulées par l'Autorité

de protection des données (APD) ainsi que l'Association des archivistes francophones de Belgique (AAFB).

Dans la mesure où la portée des modifications se révélait potentiellement fort importante, vous aviez déclaré en mai dernier qu'il serait peut-être nécessaire de reprendre la procédure d'adoption du texte depuis le début. En septembre dernier, vous aviez confirmé que votre cabinet avait finalement entamé un travail de réécriture pour que le texte en projet corresponde aux besoins de terrain. Vous aviez aussi souligné votre volonté de placer les obligations en matière d'archivage des organismes d'intérêt public (OIP) au même niveau que celles des ministères.

Où en ce dossier? Quelles grandes orientations avez-vous retenues sur le fond? Le travail de rédaction de l'arrêté d'exécution évolue-t-il aussi?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Le projet a effectivement dû être remanié et il a donc connu une période d'arrêt, le but ayant été de présenter un texte cohérent qui réponde aux enjeux du secteur. Cette nouvelle version du texte a été préalablement présentée à l'AAFB, qui a remis un avis positif sur le texte. Le 24 novembre 2022, le gouvernement a adopté ce nouveau texte en première lecture. Cette version a alors été soumise à l'avis de la section de législation du Conseil d'État. Dans l'avis qu'il a rendu en janvier 2023, le Conseil d'État a noté qu'il convenait de recueillir l'avis du Conseil supérieur de la culture (CSC) et des chambres de concertation instituées par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle (décret «Nouvelle gouvernance»), ainsi que l'avis de l'APD.

Il peut paraître surprenant de ne pas avoir sollicité directement l'avis de l'APD, mais il semble y avoir une divergence de vues entre l'APD et le Conseil d'État sur les textes devant être soumis à l'avis préalable, ce qui a conduit l'administration à conseiller le gouvernement de ne pas passer par cette étape.

Après réception de l'avis du Conseil d'État, le gouvernement a donc adopté, le 2 février 2023, l'avant-projet de décret en seconde lecture en incluant déjà les modifications demandées par le Conseil d'État et en sollicitant l'avis des diverses instances. Les avis des instances prévues par le décret «Nouvelle gouvernance» ont déjà été réceptionnés. Ils sont globalement positifs et clarifient le texte. L'avis de l'APD est attendu ce jeudi 27 avril. Sur la base de ce dernier avis, nous devons apprécier si le texte doit subir d'autres modifications substantielles. Dans ce cas de figure, nous devrions solliciter un second avis du Conseil d'État, ce qui entraînerait malheureusement un nouveau délai de 30 jours. J'espère présenter le texte au gouvernement avant l'été et le soumettre au Parlement à la rentrée.

J'en viens au projet de décret et à ses orientations qui ne devraient désormais plus évoluer.

Premièrement, ce projet vise à instaurer une obligation d'archivage des documents produits par les services du gouvernement, les OIP et les cabinets ministériels.

Deuxièmement, il n'a pas pour objet de s'appliquer aux services administratifs décentralisés ou subventionnés, comme les écoles et les crèches.

Troisièmement, les OIP seront soumis aux mêmes modalités que les services du gouvernement.

Quatrièmement, la gestion des documents de l'administration sera réglée par le biais des tableaux de gestion contenant les délais endéans lesquels les documents sont conservés et archivés.

Cinquièmement, la publicité des archives sera réglée conformément au décret du 22 décembre 1994 sur la publicité de l'administration. Le projet ne prévoit pas l'instauration d'un régime dérogatoire.

Mon cabinet œuvre déjà sur un premier jet de l'arrêté d'exécution, en se fondant sur l'avant-projet de décret. Ce travail en est à peine à ses débuts et n'a pas encore été soumis ni à l'administration ni à l'AAFB, mais nous le ferons aussitôt qu'une première ébauche est finalisée.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Je note que le texte sera soumis à l'examen du gouvernement avant les vacances parlementaires et qu'il sera déposé au Parlement à la rentrée.

4 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de M. Nicolas Janssen à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «État des infrastructures de l'Athénée royal de Rixensart (suivi)», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h00.*